



N°. 6.

LAUSANNE, Samedi 18 Janvier 1823.

On s'abonne chez Mr.  
H. FISCHER libraire à  
Lausanne, et à tous  
les Bureaux de Poste  
de la Suisse.

L'AMI DE LA VÉRITÉ,  
JOURNAL DU CANTON DE VAUD.

Tout ce qui concerne  
la rédaction doit être  
envoyé, franc de port,  
à Lausanne, chez Mr.  
BÉGUE DE ST. GENIÈS,  
Avocat, Rédacteur.

SITUATION POLITIQUE du 15 au 18 Janvier 1823.

M<sup>r</sup>. le comte de La Garde remit, le 5 Janvier, au gouvernement Espagnol la note de son souverain. La circulaire des puissances fut communiquée le 6 au soir. Ces deux pièces ont été renvoyées en même temps au conseil d'Etat, qui doit s'adjoindre un certain nombre de députés des cortès, pour préparer une réponse digne de la nation.

SUISSE.

CANTON DE VAUD.

LAUSANNE, 16 Janvier.

Une circulaire du directoire fédéral en date du 7, communique aux gouvernements cantonaux, le rappel de l'ambassadeur espagnol en Suisse par son souverain.

Voici la lettre du roi d'Espagne.

FERDINAND VII, etc. à LA CONFÉDÉRATION SUISSE.

« Les cortès du royaume, obligés par les circonstances extraordinaires dans lesquelles se trouve l'Espagne, de soumettre à la plus grande économie, toutes les branches de l'administration publique, ont décreté une réforme dans le corps diplomatique Espagnol afin de diminuer les dépenses du trésor national, et d'alléger autant que possible les contributions qui pèsent sur la nation.

Par suite de cette mesure, je me vois dans le cas d'envoyer à don Louis Martinez Viengol, qui a eu l'honneur de résider auprès de votre gouvernement, en qualité de ministre d'Espagne, l'ordre de se retirer, avec les employés qui se trouvent avec lui, vu que parmi les différentes légations espagnoles supprimées en vertu de ce nouvel arrangement, celle qui réside auprès des cantons Suisses est comprise dans la réforme.

Le chevalier de Viengol, en s'acquittant de cette commission, vous dira de ma part, en prenant congé de vous, que ma ferme intention est de maintenir la meilleure harmonie avec les cantons Suisses, sans que la mesure purement économique qui détermine son retour en Espagne doive altérer, le moins du monde, les relations amicales qui unissent heureusement les deux nations.

Je me complais à vous assurer de nouveau à cette occasion de la sincérité de mes sentiments invariables, et prie Dieu, etc. »

L'ambassadeur d'Espagne a informé le directoire fédéral que le ministre de son souverain à Paris recevrait l'ordre de s'entretenir avec le chargé d'affaires de la confédération dans cette capitale, pour tout ce qui concerne les intérêts des deux nations.

Du 18.

Il ne doit pas être sans intérêt pour notre pays, ou une foule de jeunes gens se destinent au commerce, de connaître l'école spéciale de M. Brodat, établie à Paris, rue Saint-Antoine, n°. 143. Cet établissement a pour but unique de former d'habiles négociants, et toutes les fois que l'éducation se trouvera bien dirigée vers une seule vocation, il sera fort rare de ne pas la voir réussir. Aussi l'école spéciale de commerce fournit-elle un grand nombre de sujets distingués, et à tous égards, cet institut mérite-t-il d'être connu des parents qui destinent leurs enfants au commerce. Ceux qui désireraient en avoir le prospectus, peuvent s'adresser à Nyoy, frane de port, chez M<sup>r</sup>. Levrier et Jaquemet, négociants. Nous n'aurions pas entretenu nos lecteurs de cette école, si elle ne comptait pas un de nos compatriotes au nombre de ses professeurs, et si elle ne se faisait pas remarquer par une méthode nouvelle dont on appréciera facilement les avantages. Par exemple l'école est partagée en trois comptoirs : et dans le troisième on fait l'application simulée de tout ce qu'on a appris dans les deux premiers ; on figure des maisons de commerce situées dans diverses langues, etc. On figure aussi une bourse où les élèves se réunissent et se partagent les rôles de banquiers, d'agents de change, de négociants, etc. Enfin M. Brodat a établi deux Musées, l'un militaire, l'autre de marchandises fabriquées. Quand les élèves ont suivi les cours qui expliquent ces diverses expositions, ils peuvent être admis à un voyage de trois mois, accompagnés d'un professeur avec lequel ils visitent les diverses manufactures et les places de commerce de la France.

ZURICH 15 Janvier.

La commune de Horgen qui s'est déjà distinguée par plusieurs dispositions en faveur de la classe indigente vient d'arrêter la fondation d'une maison de charité où les pauvres de tout âge trouveront un asile et de l'occupation suivant leurs facultés et leurs forces.

Le projet présenté à cet effet par les autorités est accompagné de réflexions judicieuses sur la cause de l'augmentation progressive des pauvres et sur les moyens d'y remédier.

La société des secours établie à Zurich en rendant compte de son administration pendant l'année 1822, remercie les personnes charitables qui par leurs dons ou autrement, ont contribué au succès de cette institution. Les dépenses de l'année montent à 1187 florins, et les recettes à 1647. Le fonds d'épargne a donc été augmenté de 460 florins malgré les améliorations qui ont eu lieu dans l'établissement.

ARGOVIE, 14 Janvier.

La présidence de la société Helvétique des sciences d'histoire naturelle avait été décernée pour l'année 1823 à M. le docteur Rengger, d'Arau ; sur son refus motivé, on a procédé à un nouveau choix qui est tombé sur M. le professeur Xavier Bronner. C'est sous sa présidence que la société se réunira cette année à Arau.

FRANCE.

PARIS, 12 Janvier.

Il est arrivé aujourd'hui à Paris un courrier extraordinaire qui a quitté Madrid le 6 Janvier à minuit. Les nouvelles qu'il apporte justifient les conjectures sur la mesure et la dignité du gouvernement espagnol, dans l'accueil et dans les réponses qu'il devait faire aux communications des puissances étrangères.

L'Etoile annonçait hier que les ambassadeurs des trois puissances septentrionales à Madrid avaient remis au ministre espagnol une note par laquelle on accordait aux cortès dix jours de réflexion pour se séparer et pour rendre au roi ses anciennes prérogatives. Les courriers du 6, arrivés aujourd'hui, prouvent l'entièvre fausseté de ces nouvelles. Cependant l'Etoile persiste, et, s'enveloppant du voile mystérieux des formes diplomatiques, elle demande encore quelques jours pour nous apprendre beaucoup d'autres choses non moins merveilleuses. Nous lui accordons tous les délais qu'elle désire, persuadés qu'elle ne connaît pas mieux l'avenir qu'elle ne juge le présent.

Du 14.

On avait lisait hier soir dans l'Etoile, le paragraphe suivant : « On assure que le principe des indemnités à accorder aux émigrés, sera reconnu cette année par les ministres et que cette grande question sera portée aux chambres. »

Nous avions déjà parlé des bruits qui couraient à ce sujet. Il paraît qu'ils étaient fondés, et que ce sera là que se bâteront les économies dans le budget de cette année et les soulagements accordés aux contribuables. On dit avec quelque vraisemblance, que la proposition d'indemnités pour les émigrés, a été la condition moyennant laquelle les partisans de la guerre ont consenti à ne pas faire de bruit pendant la prochaine session. La rigidité de leurs principes monarchiques a cédé, comme à Pordinarie, à l'idée de l'argent qui pourrait leur revenir, et ils ont consenti, assure-t-on, à l'ajournement de la guerre, sauf à y revenir l'année prochaine. De toute façon il fallait que la France en fut pour son argent. Si on avait fait la guerre, elle aurait payé ; on ne la fait pas, et elle paie l'acommodement qui la retarde. A peine acquittée de ses contributions envers les émigrés, on songe à la frapper d'une contribution pour les émigrés, ce qui revient à peu près au même. L'année prochaine on redemandera la guerre, et il faudra de nouvelles contributions.

pour en payer les frais. On voit, d'un seul coup-d'œil, quel immense avenir d'économie, de richesse et de prospérité, s'ouvre devant nous.

## FRONTIÈRES D'ESPAGNE.

TOULOUSE, 10 Janvier.

M. de Tholosé, colonel chef-d'état-major de la division du comte Curiel, est passé à Toulouse; se rendant à Perpignan.

*Saint-Girone, le 8 Janvier.* Le colonel du 13<sup>e</sup>. régiment de ligne, en garnison dans notre ville, a choisi la fête des Rois pour offrir au baron d'Eroles et à ses compagnons d'armes, un repas de corps. M. le baron d'Eroles que le partage du gâteau a désigné pour roi de la fête, s'est levé à l'instinct, et, a porté un toast aux Bourbons. Le colonel du régiment en a porté un autre à Ferdinand VII.

On nous écrit de Pau: un détachement de l'armée constitutionnelle d'Espagne est entré le 29 du mois dernier sur le territoire commun aux deux nations, dans la portion occupée par plusieurs habitans de la commune des Aldudes; il était commandé par le frère du colonel Assura qui suivait cette direction pour surprendre le village de Varcarlos. Il a demandé des guides afin de reconnaître la route; et l'adjoint du maire ayant condescendu à cette invitation, M. le préfet l'a provisoirement suspendu de ses fonctions; et a ordonné que l'on procédât à une enquête régulière sur la conduite de ce fonctionnaire.

Le 2, Mina a quitté la Seu avec les troupes qu'il avait amenées de la Cerdagne, et une partie de celles qui étaient stationnées autour des forts. Il n'a laissé dans la ville que 700 hommes, et il a réparti 1000 hommes dans des villages. Il s'est dirigé vers Orgagna, à la rencontre, dit-on, d'un convoi considérable qui est sorti de Barcelone depuis peu. D'autres prétendent qu'il se porte dans l'intérieur de la Catalogne.

PERPIGNAN, le 6 Janvier.

Perpignan renferme aujourd'hui une grande quantité d'officier de la Foi. Ils s'attendaient à rentrer en Espagne, car l'archevêque de Tarragone, à ce qu'ils disent, leur a promis que tous les soldats de la Foi recevraient un habillement complet dans les premiers jours de Février; beaucoup rentrent en Espagne, pour jouir de l'amnistie. A mesure qu'il en part, il en arrive d'autres, de manière que le nombre est constamment le même à peu de chose près.

### ARMÉE D'OPÉRATION DU 7<sup>e</sup> DISTRICT, 4<sup>e</sup> DIVISION.

*Ordre du jour de M. le brigadier don Antonio Rotten, commandant-général de la division, aux milices, miquelets et corps étrangers.*

Citoyens militaires, défenseurs de la constitution, sept mois se sont à peine écoulés depuis que, poursuivis par le crime, vous étiez obligés de chercher un refuge dans les montagnes, aujourd'hui, victorieux, vous jouissez de tous les droits que vous ont assurés la persévérence et votre courage. Les fanatiques n'oseraient nous troubler dans cette possession. Souvenez-vous, constitutionnels, qu'armés pour la patrie, vous devez être justes et cléments; la générosité doit être la compagnie inséparable de la force une à la valeur.

Les coupables sont nombreux, mais les rechercher, les classer et les punir sera la tâche des autorités constitutionnelles légalement établies. Tous ceux que l'oppression retient dans les rangs ennemis, n'attendent que le moment favorable pour se rallier à vous, et vous accueillerez comme des frères tous ceux qui donneront des marques d'un sincère repentir. Vous ferez plus, vous leur rendrez leurs biens, le repos et l'abondance. Abjurez toute haine et tout ressentiment personnel; perdez le souvenir des outrages et des injustices dont vous fûtes l'objet ou les victimes; la vengeance ne trouve place que dans les ames lâches ou perfides, et la noble cause que nous défendons ne peut et ne doit triompher que par la pureté des principes et par une longanimité inconnue aux facieux. — Vous vous conformerez à l'ordre suivant:

1<sup>o</sup>. Tous individu militaires, ou expatrié, qui suivent cette division, useront de la plus grande indulgence envers les citoyens des montagnes, et s'abstiendront de tout reproche sur leurs égarements politiques.

2<sup>o</sup>. Tout individu qui entrera sans ordre, soit dans les maisons isolées, soit dans les maisons des villages, pour y piller, incendier, ou insulter les habitans, sera fusillé sur-le-champ.

3<sup>o</sup>. Tant malheureux qui fuitrait à notre approche, pourra être poursuivi et retenu, mais il est expressément défendu de faire feu sur lui, sous quelque prétexte que ce soit.

4<sup>o</sup>. Nul ne pourra suivre la division, s'il n'en fait partie; tout contrevenant sera arrêté, et mis à ma disposition. Les chefs de corps sont responsables de l'observation du présent ordre; je leur recommande particulièrement de faire arrêter quiconque s'en écartera. La glorieuse réputation que la di-

vision s'est acquise dans l'armée ne peut être maintenue que par la plus sévère discipline.

BAYONNE, le 2 Janvier.

Les nouvelles de la Navarre deviennent plus intéressantes. Les constitutionnels dont le nombre s'est accru, attaquent avec vigueur sur plusieurs points, ensorte qu'une affaire décisive ne peut être éloignée.

Le village de Valcarlos a été surpris le 29 du mois dernier par un détachement constitutionnel composé de 200 hommes et commandé par le frère du colonel Assura; tout ce qui a pu échapper s'est sauvé en France. Le général O'Donnell est en ce moment en France; il est malade, et paraît avoir à la jambe une plaie très-grave.

Le général Torrijos parcourt la Navarre; l'armée royaliste est poursuivie par les constitutionnels qui marchent en trois colonnes pour l'envelopper.

Le général O'Donnell est arrivé à Bayonne le 5 au soir.

## ESPAGNE.

MADRID, 29 Décembre.

Une de nos feuilles dit que le gouvernement Français a envoyé par le télégraphe, l'ordre de faire rentrer dans l'intérieur, trois régiments qui paraissaient peu disposés à se battre contre les Espagnols.

Du 6 Janvier.

L'ambassadeur de France a remis le 5 au gouvernement espagnol la copie des instructions du ministre français. Cette note a produit peu de sensation.

Le 6 au soir, les notes des ministres de Russie, de Prusse et d'Autriche ont été remises.

Les ministres espagnols ont envoyé la note de la France et celle des trois puissances au conseil-d'état pour avoir son avis sur les réponses à faire à ces notes, réponses qui seront bien méditées, et donneront une nouvelle preuve de l'excellent esprit qui anime les hommes placés à la tête des affaires de l'Espagne. Il paraît que le conseil d'Etat doit s'adjointre un certain nombre de députés des cortès pris dans les différentes nuances d'opinions qui se sont fait remarquer dans l'Assemblée. L'attitude du ministère et celle des cortès inspirent aux Espagnols un sentiment de confiance et de sécurité qui fait autant d'honneur aux ministres et au congrès qu'au caractère national. Tout le monde a la conviction intime que les réponses du cabinet de Madrid seconçues de manière à maintenir intacte la dignité de l'Espagne, en même temps qu'elles ôteront, par leur modération, tout prétexte à des hostilités que les Espagnols seront toujours prêts à repousser, mais qu'il n'entre nullement dans leur intentions de provoquer.

*L'Espectador*, journal du ministère, s'exprime ainsi au sujet de la note remise par M. le comte de Lagarde à notre gouvernement:

« Nous nous abstiendrons des longs commentaires auxquels pourrait donner lieu une pièce si curieuse. Les lecteurs pénétrants y trouveront matière à de profondes réflexions, et ceux qui s'intéressent au sort de l'Espagne y verront clairement la marche que lui prescrivent les circonstances actuelles.

« Enfin est déchiré le voile qui causait tant d'inquiétudes; nous voyons se dissiper le nuage qui tenait enveloppé dans ses ombres tous les politiques; les oracles ont été prononcés, et nous savons maintenant que le gouvernement français s'est décidé à ne pas nous déclarer la guerre quant à présent. Une déclaration de guerre à l'Espagne n'est pas, en effet, une affaire de si peu d'importance qu'on puisse la décliner à la légère, et les réflexions qui se présentent sur le résultat d'une lutte qui ne pourrait manquer d'être fatale à ceux qui la provoquaient ne sont ni superflues ni inopportunes. Voilà le motif pour lequel la fougue du duc de Montmorency s'est brisée contre la prudente sagacité du comte de Villèle.

« La note transmise au comte de Lagarde rappelle le passé, fixe le présent, et ouvre les yeux sur l'avenir. Sous ces trois points de vue, nous ne pouvons que répéter qu'elle est fort curieuse.

## PORUGAL.

*Lisbonne 18 Décembre.* La commission chargée de l'examen des documents relatifs à l'affaire de la reine, fait part aux cortès de tout ce qu'elle a pu recueillir. Seize pièces ont été mises sur le bureau. La commission les examine une à une: elle pense que les ministres sont restés dans le cercle de leurs attributions; que la loi n'a point été violée, et que le roi a agi dans cette affaire plutôt comme un souverain attaché à ses devoirs, que comme un époux dominé par *l'autorité*.

L'exécution du décret des cortès se trouva suspendue par la maladie de la reine, la commission estime qu'elle n'en doit pas moins avoir lieu plus tard, et que les cortès ne peuvent pas s'occuper de cette affaire plus ultérieurement qu'ils ne l'ont fait. Les députés décident que toutes les pièces seront im-

primées dans le Journal officiel , et qu'on ne prononcera sur le rapport de la commission , que dans une séance prochaine qui sera fixée par le président.

La commission de la guerre a présenté hier aux cortés un projet de loi pour le recrutement de l'armée.

Plusieurs orateurs ont pris la parole pour soutenir et défendre une seule et même opinion , celle où se trouve la Péninsule de repousser toute intervention armée. Le projet pour le remplacement de l'armée a été adopté à l'unanimité.

#### ANGLETERRE.

LONDRES 2 Janvier.

Le *Times* rend compte d'une lettre particulière de Paris , d'après laquelle la police de France aurait fait ouvrir à Calais les dépêches de l'ambassadeur Hanovrien , baron de Grotte au roi d'Angleterre. Le portefeuille du courrier aurait été ouvert pendant que celui-ci dormait , et les lettres lues , copiées et recachetées. Mais toute cette histoire est si peu vraisemblable qu'on ne peut y ajouter foi.

#### ITALIE.

ANCONA , 2 Janvier.

Le consul d'Espagne , résident en cette ville a été rappelé à Madrid , et partira sous peu de jours sur un bâtimant marchaud espagnol qui se trouve dans notre port.

S. Exc. lord Strangford , malgré les vents contraires et un temps menaçant , est parti pour Corfou , d'où il passera à Constantinople.

#### ALLEMAGNE.

AUGSBOURG , 1<sup>er</sup>. Janvier.

On lit dans un journal ce qui suit : « Il est question d'une dépêche que le général Curiel , commandant la division des Pyrénées orientales doit avoir envoyée au ministre de la guerre à Paris , et par laquelle il annonçait qu'ayant fait mettre 1500 hommes sous les armes , à l'approche des troupes Espagnoles sur la frontière ; Mina lui avait déclaré vouloir poursuivre les insurgés jusques dans le cœur de la France , si conformément aux ordres émanés de Paris , on ne leur faisait pas sur-le-champ poser les armes. Le général Français fait en même-temps un tableau très-brillant de la tenue militaire des troupes constitutionnelles et de leur enthousiasme guerrier ; et il ajoute , qu'ayant fait sonder ses propres soldats , les rapports qui lui sont parvenus prouvent qu'il serait dangereux de vouloir les faire battre contre les troupes constitutionnelles d'Espagne pour lesquelles ils témoignent beaucoup d'intérêt. »

DRESDE . 2 Janvier.

S. M. le roi de Saxe a adhéré à un projet présenté par des négocians de Neuestadt , relatif à l'établissement d'une compagnie des Indes occidentales de l'Elbe dont le comptoir serait à Dresde. Le projet de cette société paraît avoir d'autant plus d'importance qu'il est grandement question d'exécuter celui qui fut présenté il y a quelques années pour la réunion du Danube à l'Elbe par la Moldau.

HANOVRE , 2 Janvier.

Les Etats Hanoviens doivent être convoqués pour le commencement du mois prochain.

FRANCFORTE , 2 Janvier.

M. Lamb , chargé d'affaires de l'Angleterre , près la diète de Francfort , qu'on croyait devoir être rappelé par son gouvernement . revient ici de Vérone.

VIENNE , le 4 Janvier.

LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche , sont arrivés hier à leur résidence.

S. M. le roi de Naples est également arrivé ici aujourd'hui.

Le comte Bernstorff , ayant de retourner à Berlin , doit dit-on , se renfermer dans notre ville pour terminer avec l'Empereur d'Autriche ce qui est relatif aux affaires d'Allemagne.

#### PRUSSE.

POTZDAM , 3 Janvier.

S. M. le roi de Prusse arrivé hier dans cette ville , est attendu à Berlin pour le 7.

On a arrêté dans cette ville deux Irlandais , Jean Ruggent-Irvine , et Williams Holland , prévenus d'avoir fabriqué un très-grand nombre de fausses lettres de change , dans plusieurs pays de l'Europe qu'ils ont successivement parcourus sous des noms supposés. Un troisième Irlandais qui accompagnait depuis quelque temps , ceux qu'on vient d'arrêter doit avoir aussi trompé plusieurs maisons de commerce en France , à Genève , à Lucerne , Zurich , St. Gall , etc. L'instruction qu'on poursuit avec activité contre les deux prévenus , met au jour tous les détails de cette affaire. On a trouvé sur eux une valeur de 6,000 écus de Prusse.

M. de Voss a succédé au prince de Hardenberg dans le ministère.

#### SUÈDE.

STOCKOLM , 24 Décembre.

Le prince royal est arrivé hier au milieu des acclamations du peuple.

#### NOUVELLES D'ORIENT.

Tandis que les débris de la flotte Turque sont retournés à Constantinople , les Grecs encouragés par leurs victoires , se sont répandus dans tout l'Archipel. Il y a dans le golfe d'Argos une division qui force les bâtimens étrangers de reconnaître le blocus de Napoli de Romanie. Une autre observe les côtes d'Epire et d'Albanie ; une troisième commandée par l'habile navarque Lazaros , garde le golfe de Patras.

( *Gazette de Nuremberg.* )

Des lettres de Corfou du 14 Décembre , assurent que la place de Napoli di Romanio , s'est rendue le 1<sup>er</sup>. du même mois.

On connaît maintenant tous les détails concernant la fin tragique de Halet-Effendi. Ce n'est point sur l'ordre du sultan que ce malheureux a été mis à mort. Les janissaires , impatientés des retards que le grand-seigneur mettait à l'expédition de la sentence qu'ils exigeaient , prirent l'initiative , et trois ortas (compagnies) se transportèrent à Kouja où Halet s'était retiré et se croyait en sûreté. Le favori se défendit avec courage , mais succomba sous le nombre et fut impitoyablement sabré. Dès que cette nouvelle parvint au sérail , le sultan se hâta de prononcer la sentence de mort et de donner l'ordre pour l'exécution , afin que son autorité ne se trouvât point compromise , et que le peuple crut que tout s'était passé selon les volontés du souverain. Mais la fureur des soldats et du peuple , loin d'être calmée , s'exerça honnêtement sur les restes de cet infortuné. Quand sa tête fut exposée , tous les janissaires , en passant , crachaient dessus , et poussaient des cris de rage , maudissant également Halet et le sultan qui l'avait si long-temps protégé. Les vociférations injurieuses contre le chef de l'état durent encore , mais le nouveau grand-visir est en ce moment fidèle des janissaires et du peuple.

*L'Observateur autrichien* donne aujourd'hui des nouvelles de Constantinople qui diffèrent de toutes celles recues par voies directes , et par les correspondances particulières. Il trouve que Halet s'était rendu indigne de vivre , parce qu'il se servait de son crédit auprès de son maître plutôt pour satisfaire ses propres passions et pour se maintenir en place , que pour être utile à l'état. Il ne plaint pas davantage le sort d'Achmet-Aga , chef des douanes et des autres partisans d'Halet , qui ont été décapités depuis. Quant à Churchid-Pacha , il est , selon la même feuille , mort d'une dysenterie ; Dschelai-Pacha , succède à Churchid , et va se mettre à la tête d'une formidable armée ; la grande flotte ottomane se prépare avec promptitude ; sur les frontières de la Perse règne maintenant la tranquillité ; dans la Morée et l'intérieur de la Grèce , les musulmans ont de toutes parts remporté des victoires éclatantes. Odysséus a été battu près Athènes par un corps albanais ; la peste , qui exercit quelques ravages dans la ville et les faubourgs de Constantinople , a entièrement cessé , etc. , etc.

On voit que *l'Observateur autrichien* a utilement employé les six semaines pendant lesquelles il a observé le plus profond silence sur les affaires de l'Orient. Une seule chose nous étonne c'est son ingratitudine envers ce malheureux Halet-Effendi. C'était naguère un si grand homme , c'était l'ami de l'interne d'Autriche , baron de Lebzelter ; c'était encore lui qui venait de procurer une si flatteuse réception au baron d'Offenfels , et qui avait engagé le sultan d'adresser aux ministres allemands une phrase entière en turc , etc.

Pour chercher à rétablir la paix dans l'Orient , il est maintenant question suivant ce qu'on écrit des bords du Danube , sous la date du 27 Décembre , d'envoyer à Constantinople un ambassadeur extraordinaire , qui sans y être comme chargé d'affaires de l'Empereur Alexandre , et sans se dire au service de la Russie , agirait néanmoins d'après les instructions secrètes du cabinet de Saint-Pétersbourg. Si ce plan réussit , l'envoyé paraîtra sur les bords du Bosphore au nom du congrès et dans le but d'amener un accommodement entre les deux parties belligérantes. En conséquence les ministres de France , d'Angleterre , d'Autriche et de Prusse , résidents à Pétra , seront chargés d'appuyer de tout leur pouvoir , les négociations de cet ambassadeur. Mais au cas où cette démarche serait infructueuse , le congrès ne conteste point à l'Empereur de Russie le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Turquie. En attendant l'issue des négociations et pour en faciliter le succès , la Russie continuera ses démonstrations hostiles contre la Porte.

## BIOGRAPHIE.

( Suite de notre N°. 5 et fin de l'article sur le prince de Hardenberg ).

Personne ne peut avoir oublié quelles circonstances accompagnèrent, en 1814 et 1815, la chute du système en vertu duquel tant de peuples étaient devenus les compatriotes, tant de rois les vassaux de la France. La Prusse eut sa part de l'indépendance rendue à l'Europe, et cette indépendance, reconquise au prix du sang et par l'enthousiasme de ses habitans, semblait leur garantir une liberté amplement méritée et souvent promise.

M. de Hardenberg entra loyalement dans la route constitutionnelle. Il se l'était préparée et aplani par ses mesures administratives. La destruction des corporations et des monopoles, l'abolition des exemptions pecuniaires, la sécularisation et la vente des biens ecclésiastiques, sont dans tous les pays les premières réformes qui attirent l'attention et qui servent de texte à l'éloquence des assemblées. En revendiquer la popularité pour la couronne était un bon calcul.

Le ministre prussien se trouvait encore favorisé dans ses vues par les institutions que les provinces du Rhin et la Silésie devaient à la guerre de la France. En Silésie, le servage des paysans avait été aboli dès 1807. Le gouvernement avait pensé que les Français entrant en vainqueurs dans cette riche contrée, proclameraient la liberté de la classe agricole pour se faire des partisans, et il s'était hâté de leur enlever ce titre à la reconnaissance de la multitude. Les provinces du Rhin jouissaient, depuis leur réunion à la république et à l'empire, de l'égalité de l'impôt, de la publicité des procédures, et de la sauvegarde du jury. Loin de porter atteinte à ces institutions salutaires, M. de Hardenberg engagea le roi à rassembler à Cologne une commission pour les consolider, et on lut avec plaisir dans le rescrit royal ces paroles remarquables : « Je veux maintenir tout ce qui est utile, sans en « chercher l'origine et quels qu'en puissent être les auteurs. »

Enfin, pour des raisons trop longues à déduire dans cet article, les états provinciaux, les anciennes diètes ayant disparu depuis 1794, le sol déblayé, n'offrait aucun obstacle à l'établissement d'une représentation vraiment nationale.

Aussi, lors du congrès de Vienne, la Prusse fut-elle de toutes les puissances germaniques, celle qui insista le plus fortement sur la nécessité de donner à toutes les monarchies ou principautés de l'Allemagne une constitution, et c'est à cette instance qu'on dut l'article 13 du traité de Vienne.

Cet article qui, s'il n'a pas été suivi d'une exécution satisfaisante, a du moins l'avantage d'être une protestation formelle et permanente contre tout ce qui se fait dans un autre sens, motiva en Prusse l'édit du 22 Mai 1815, qui promettait une charte constitutionnelle avec une représentation populaire, et qui convoquait à Berlin des députés de toutes les provinces pour rédiger ce pacte fondamental.

Ici la scène change. Le mouvement vers le bien va s'arrêter. Au lieu d'une tendance à l'amélioration, nous avons maintenant à décrire une marche rétrograde : tâche épineuse que nous remplirons s'il se peut, avec prudence.

Bonaparte, en tombant du trône, avait laissé derrière lui un système complet et de nombreux élèves, disséminés sur toute l'Europe. Nourris à son école, parés de ses cordons, et comblés de ses faveurs, ces élèves ont emprunté de ce conquérant ce qui l'a perdu, son mépris pour les hommes, sans considérer que ce mépris avait, sinon pour excuse, au moins pour prétexte, des facultés immenses, et que ces facultés immenses n'ont pas sauvé Bonaparte. Le pouvoir absolu dont il s'emparaît par la conquête, ces élèves pensent le dérober par l'intrigue. Pour résister aux armes françaises, il avait fallu encourager l'enthousiasme des peuples. De là des promesses, des engagements ; souvenirs importuns, entraves embarrassantes.

Pour s'en affranchir, on chercha des prétextes et on en trouva.

Le grand duc de Bade et le roi de Bavière avaient tenu parole à leurs sujets qui s'étaient montrés leurs libérateurs.

Des chambres électives avaient, dans les deux pays, ouvert leurs séances.

On crut remarquer, dans quelques discussions, des symptômes alarmans d'effervescence. On prit des paroles pour des intentions. On ne sentit pas que telles devaient être naturellement les conséquences de débats publics, là où de temps immémorial le silence avait régné.

On suivit une route différente. Des bruits de conspiration furent accrédités dans toute l'Allemagne. La Prusse ne resta point étrangère à cette réaction ; Des arrestations, des saisies de papiers s'effectuèrent.

Il paraît que M. de Hardenberg crut qu'il était conforme à la prudence de se mettre, en apparence, à la tête de ce mouvement. Peu effrayé lui-même d'un péril chimérique, il pensa qu'il valait mieux diriger que combattre des imaginations ombrageuses et des pouvoirs épouvantés. C'était peut-être le seul moyen de diminuer les vexations qui menaçaient les individus, et d'empêcher le gouvernement de se compromettre d'une manière fâcheuse et irréparable.

Plusieurs amis de la liberté ont reproché à M. de Hardenberg cette marche indirecte ; mais, si l'on juge de son intention par les résultats, son apologie sera facile. Des recherches qui, grâce à son influence, demeurent exempts de partialités et de passion, prouvent que les craintes astucieusement semées étaient fantastiques. La réaction qui se dirigeait contre beaucoup d'hommes recommandables s'amortit et s'évapora. Le bien qui avait eu lieu antérieurement fut maintenu ; aucun principe ne fut sacrifié, et M. de Hardenberg prit soin de ranimer plutôt l'espérance des bons citoyens, en introduisant, dans un édit du 17 Janvier 1820, relatif à la consolidation de la dette prussienne, la clause que cette dette serait garantie par les états du royaume, et en expliquant ce mot d'états dans une lettre que tous les papiers publics inscrivent quelques mois après. Cette lettre invitait la nation à se confier à la marche lente mais soutenue du gouvernement, et annonçait que le travail constitutionnel se continuait d'après les principes de l'édit du 22 Mai 1815. Or, la première phrase de cet édit promet une représentation accordée au peuple, et de la sorte écarte toute idée de diètes provinciales ou exclusivement nobiliaires.

Ainsi jusqu'au dernier moment, M. de Hardenbourg a favorisé le système constitutionnel, non pas sans doute comme aurait pu le faire le membre indépendant d'une opposition parlementaire, mais avec l'habileté d'un homme d'état qui connaît les obstacles, et avec la persévérance d'un citoyen bien intentionné qui, en ajournant quelquefois le bien trop difficile, ne néglige jamais celui qui est possible, et adoucit les maux du présent, en préparant des réparations pour l'avenir.

Nous n'ajouterons qu'un mot sur la vie privée de M. de Hardenberg. Par une singularité remarquable, il se trouvait allié, en France, à deux hommes d'opinions très opposées ; sa fille unique est femme du comte de Holke dont la sœur est unie à M. de Portalis, et lui-même avait épousé la nièce de M. Benjamin Constant. Mais jamais ces différences n'ont pu influer sur ses affections privées et on peut dire à son éloge, que dans ses revers il trouva toujours le même attachement chez ses adversaires politiques, et que dans sa prospérité il conserva aussi pour eux les mêmes sentiments.

### FONDS PUBLICS.

*Londres, le 10 Janvier 1823.—Effets de la banque, 245 1/2. Trois pour cent consolidés, 79 1/2. Trois pour cent réduits, 79 1/4. Trois pour cent impériaux, 78 1/8. Trois et demi pour cent, 92 1/8. Quatre pour cent, 98 ; dit nouveaux, 99 1/4. Cinq pour cent français, —.*

*Paris, le 13 Janvier 1823.—Cinq pour cent consolidés, au comptant, fr. 87,70 fr. 87,50 ; dit en compte, fr. 87,85. fr. 87,50.—Actions de la banque, fr. 1550.—Rentes de Naples, 73 1/4, 73 1/8.—Rentes d'Espagne, 50 1/4.*

*Vienne, le 7 Janvier 1823.—Cinq pour cent métalliques, 84 1/8.—Emprunt avec dot de 1820, — ; dit, de 1821, —. Certificats de l'emprunt 1821, —. Obligations de la ville, deux et demi pour cent, 38 1/4.—Actions de la banque, 955 7/8.—Monnaies de convention, 249 7/8.*

**BEGUE Rédacteur.**

*Le prix de l'abonnement au Journal, rendu franc de port, est : Pour le Canton de Vaud, 12 fr. par an, 6 fr. 5 batz pour 6 mois, 3 fr. 5 batz pour 3 mois. — Pour les Cantons de Fribourg, Valais et Neuchâtel, 13 fr. par an, 7 fr. pour 6 mois, 4 fr. pour 3 mois. — Pour le Canton de Genève, 20 fr. par an, 10 fr. pour 6 mois, 5 fr. pour 3 mois. —*

*Pour les autres Cantons de la Suisse, on devra s'adresser auprès des Bureaux des postes de chaque Canton. — Pour la France, rendu franc de port dans tout le Royaume, l'Italie, l'Allemagne, etc., 24 fr. par an, 12 fr. pour 6 mois, 6 fr. pour 3 mois. — Les abonnemens se font en tout temps, ils devront néanmoins dater du 1<sup>er</sup> ou du 15 du mois.*